

M. CAZANAVE Michel
2, rue des ursulines
65000 TARBES

Copropriété :	S814	LA VILLA
N° Copropriétaire :	PCAZANA	
N° de Lots	96/97	
<u>Avances</u>	FONDS PREVOYANC	180,00
	Fonds de roulem	47,23
	Fonds Loi Alur	85,36
Période : du 01/10/2022 au 31/12/2022		

FRANCE

TARBES CEDEX, le 07/09/2022

Page N° 1

APPEL DE FONDS**Budget prévisionnel 4**

Période : du 01/10/2022 au 31/12/2022

MONTANT A REPARTIR	PRORATA	NB DE TANTIEMES TOTAUX	INDIVID.	QUOTE-PART-TOTALE	QUOTE-PART-LOCATIF
--------------------	---------	------------------------	----------	-------------------	--------------------

Lot 96 Appartement

Charges communes générales	2 645,00		1 000	22	58,19	5,50
Charges Entrée C Bat B	40,00		609	120	7,88	7,88
TELEPHONE	112,50		25	1	4,50	4,50
EAU FROIDE	1 125,00		1 228	103	94,36	94,36
Total Budget Lot 96 Appartement	3 922,50				164,93	112,24

Lot 97 Couloir

Charges communes générales	2 645,00		1 000	2	5,29	0,50
Charges Entrée C Bat B	40,00		609	11	0,72	0,72
Total Budget Lot 97 Couloir	2 685,00				6,01	1,22

Dont TVA 5,09**Total Appel 170,94****RELEVÉ DE VOTRE COMPTE AU 01/10/2022**

DATE	DESIGNATION OPERATION	CHARGES	REGLEMENTS	SOLDE
01/01/2022	APPEL FONDS TRAVAUX LO IALUR	4,75		4,75
01/01/2022	Appel du 01/01/2022 au 31/03/2022	151,90		156,65
01/01/2022	A nouveau du 01/01/2022	272,34		428,99
01/01/2022	LOCATION PARKING	45,00		473,99
15/01/2022	Prélèvement CAZANAVE Michel		156,65	317,34
01/04/2022	APPEL FONDS TRAVAUX LO IALUR	4,75		322,09
01/04/2022	Appel du 01/04/2022 au 30/06/2022	170,96		493,05
01/04/2022	LOCATION DE PARKING	45,00		538,05
15/04/2022	Prélèvement CAZANAVE Michel		175,71	362,34
15/06/2022	Prélèvement CAZANAVE Michel		362,34	
01/07/2022	APPEL FONDS TRAVAUX LO IALUR	4,75		4,75
01/07/2022	APPEL LOCATION PARKING	45,00		49,75
01/07/2022	Appel du 01/07/2022 au 30/09/2022	170,94		220,69
15/07/2022	Prélèvement CAZANAVE Michel		220,69	
01/10/2022	APPEL FONDS TRAVAUX LO IALUR	4,75		4,75
01/10/2022	APPEL LOCATION PARKING	45,00		49,75

RELEVÉ DE VOTRE COMPTE AU 01/10/2022

Report

DATE	DESIGNATION OPERATION	CHARGES	REGLEMENTS	SOLDE
01/10/2022	Appel du 01/10/2022 au 31/12/2022	170,94		220,69
	TOTAL	1 136,08	915,39	

La somme de 220,69 sera prélevée sur le compte FR7610278022650001281164109

220,69

- RUM : GPICAZANPCAZANA01868955S81400003114 le : 15/10/2022

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante.

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du e du II de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

Le syndic rappelle les dispositions du présent article sur les appels de fonds qu'il adresse aux copropriétaires.

**IMPORTANT**

papillon à joindre	S814
M. CAZANAVE Michel	PCAZAN/
S814/PCAZANA	
Montant	220,69